



DÉCISION
concernant l'octroi d'un mandat spécial à
Monsieur Pascal THEILLET

N° 26361

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2031-2, L2031-10, L2031-4 et L2031-18;
Vu la délibération n°13 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires;
Vu le décret n°2006-786 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels élus de l'Etat;

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Président et conseiller communautaires donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux;
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Pascal THEILLET à l'ANES (75) nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération suscitée;

DÉCIDE

Article 1 : De confirmer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Pascal THEILLET au « Salon International de l'Architecture 2025 » au Parc des Expositions Porte de Versailles (75) le 30 février 2025.

Article 2 : D'autoriser à titre onéreux le remboursement des frais réellement occasionnés pour l'exécution du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses exposés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.
Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

P.D.
Signé électroniquement le 24/02/2025

Publié le 24 février 2025



Recueil de délibérations - Ministère de l'Intérieur
des collectivités territoriales (M25_2025-001) en PDF
N° de l'acte : 26361

DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Pascal THEILLET

1 DOCUMENT - Publié le 24 Février 2025



26361.pdf
(.pdf, 213,6 Ko)



TÉLÉCHARGER